

**BULLETIN SYNDICAL
RETRAITES ex AEROSPATIALE BOURGES****DEBOUTS, NOUS FAISONS FACE !**

Le gouvernement et son parti politique l'UMP prennent les salariés, les retraités pour des imbéciles.

La France vit au dessus de ses moyens disent-ils et ce seraient les retraites et pensions, les salaires, les allocations ASSEDIC, le RMI, les dépenses liées à la fonction publique responsables de la dette (1.100 milliards d'€) de notre pays.

F Alors que la fracture sociale n'a jamais été aussi grande, qu'il y a 3,5 millions de travailleurs pauvres et 1 million d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté,

F Alors que les statistiques du chômage sont arrangées à la baisse (radiations massives, petits boulots non comptabilisés, etc...) et que le nombre de RMI a augmenté de 5 % sur un an pour atteindre 1.250.000 personnes, que les Restos du Cœur n'ont jamais eu tant d'inscrits,

F Alors que 50 % des retraités ont au mieux 800 € par mois et que 2,5 millions d'entre eux, des femmes principalement, vivant avec moins de 570 €

Gouvernement et Patronat voudraient que le Monde du Travail accepte la baisse du Pouvoir d'Achat, la non revalorisation des salaires, pensions et retraites, la suppression d'emplois.

Gouvernement et Patronat voudraient aussi qu'il accepte le saccage de la Sécurité Sociale et des services publics, la mise en situation grave de l'hôpital public et des maisons de retraite, une médecine pour les riches, une pour les pauvres.

Ils tentent d'opposer les salariés aux chômeurs, les chômeurs à ceux qui touchent le RMI, les vieux aux jeunes, les Français aux immigrés.

Ils essaient d'empêcher les syndicats de contester cette politique antisociale, d'organiser les luttes de l'ensemble des salariés et retraités du pays.

Ils concentrent leurs tirs contre la CGT, parce que c'est elle qui est combative et rassembleuse qui au niveau syndical dénonce en permanence les responsables de cette situation et organise l'action et les luttes.

Action gagnante, le 22 novembre dernier, après 24 heures de grève, les cheminots mettaient en échec la Direction de la SNCF et le gouvernement, les obligeant à lâcher sur les salaires, l'emploi, la non privatisation et pour de meilleures conditions de transport des usagers.

Jamais, une grève gagnante n'a suscité autant de matraquage médiatique mensonger et haineux. On en a eu la preuve à la télévision avec les PERNOT, POIVRE D'ARVOR et d'autres, au service du pouvoir, qui perçoivent 35 à 40.000 € par mois, mais aussi le renfort du secrétaire général de la CFDT.

Et Serge DASSAULT, constructeur d'avions, une des plus grosses fortunes de France, n'a-t-il pas suggéré d'interdire la CGT, les attaques contre le droit de grève se multipliant.

Les difficultés en France bien évidemment ne viennent pas des acquis et garanties collectives du monde du travail mais TOUT SIMPLEMENT DU DETOURNEMENT DES RICHESSES CREEES PAR LE TRAVAIL AU PROFIT DU CAPITAL, du chômage, des bas salaires et retraites, des exonérations des cotisations sociales des entreprises, de la baisse des impôts des RICHES et des ENTREPRISES, de la SPECULATION et la BOURSE, des paradis fiscaux, des gaspillages liés à l'ARME NUCLEAIRE autant inutile que dangereuse, des délocalisations à l'étranger, en un mot du système capitaliste lui-même.

C'est pourquoi les salariés, les retraités ont raison de ne pas se résigner et la CGT, sa mission, c'est **DE FAIRE FACE, PROPOSER, RASSEMBLER ET ORGANISER LES LUTTES SI POSSIBLE UNITAIRES ET SANS TARDER. LA CGT DOIT AUSSI GAGNER DE NOUVEAUX ADHERENTS, UNE CONDITION POUR ETRE ENCORE PLUS FORTS DANS LES MOIS A VENIR.**

Le Syndicat
souhaite
à chacun(e)
de bonnes fêtes
de fin d'année.



**ASSEMBLEE 2006
REMISE CARTES CGT**

**JEUDI 2 FEVRIER
14 H 30
FOYER MBDA**

SOYONS NOMBREUX

*Invitons des amis
des sympathisants*

**48^{ème} CONGRES
CONFEDERAL
C.G.T.**

**LILLE
24 au 28 AVRIL 2006**

**9 DÉLÉGUÉS
REPRÉSENTERONT
L'UNION FÉDÉRALE
RETRAITÉS
DE LA METALLURGIE
A CE CONGRES**

ASSEMBLEE REMISE DES CARTES 2006

Elle se tiendra **JEUDI 2 FEVRIER à 14 H 30 au Foyer MBDA, ex. AEROSPATIALE.** C'est un moment important dans la vie de notre section syndicale, pour son activité en 2006, surtout dans une période marquée par la désastreuse politique économique et sociale menée par le gouvernement et le MEDEF, désastreuse bien évidemment pour le monde du travail dont les RETRAITES FONT PARTIE.

Comme les années précédentes, il y aura remise des timbres 2006, de la VO Impôts, d'un petit cadeau et du reçu cotisation syndicale 2005 et aussi un tour d'horizon de la situation, cela avant de lever le verre de l'amitié et de la fraternité en dégustant la galette.

**RETENONS DONC LA DATE
DU JEUDI 2 FEVRIER.**

8^{ème} CONGRES DE L'USR CGT DU CHER

Ce congrès des Retraités CGT du département s'est tenu à BEFFES le 26 octobre dernier, les salles mises à notre disposition gratuitement par la Municipalité.

106 délégués représentant 18 sections (sur 21) étaient présents dont nos camarades BEGUIN, BARA, DONNETTE, LEGER, MARCHAND, RIBAUT, PELLETIER pour notre section de l'AEROSPATIALE.

Une trentaine de camarades sont intervenus dans les débats, qui ont porté sur tous les sujets brûlants du moment, Pouvoir d'Achat, Sécurité Sociale, Chômage, Retraites, Services Publics, Hôpitaux et Maisons de Retraite, Mutuelles, droits syndicaux et bien entendu le renforcement de la CGT, les luttes des salariés et retraités, l'unité syndicale, la presse CGT, etc....

A ce congrès, participait J.M. SCHAPMAN membre de la Direction de l'Union Confédérale Retraités et secrétaire de la Fédération Retraités de la Métallurgie.

Une résolution a été adoptée après amendement par les délégués, moins une abstention et un vote contre.

Le Conseil Départemental a été élu par vote à bulletin secret des représentants des sections présentes à jour de leurs cotisations 2004. Ce Conseil comprend 38 membres + 3 membres de la Commission Contrôle Financier, tous élus à l'unanimité.

Parmi ces 38 camarades ont été réélus Jean-Pierre DONNETTE, Raymond PROUTEAU et Roger LEGER, Jacques BARA étant réélu à la Commission de Contrôle Financier.

Notre Camarade LEGER a été réélu Secrétaire Général de l'USR du Cher et un nouveau trésorier a été élu, il s'agit de Jean-Claude TOUZELET retraité MBDA Salbris et membre de la Section Multipro. de Vierzon.

Lors de sa première réunion, le nouveau Conseil Départemental a procédé à la constitution de son Bureau qui comprend 12 membres.

MBDA BOURGES (EX AERO) ET SES DOMMAGES

Au moins 300 postes de travail vont être supprimés, ce qui veut dire que plus de 300 salariés vont quitter l'établissement dans les deux années à venir.

Après le Bâtiment 7 (où a été reconstruit un bâtiment), **ce sont les bâtiments 13 – 14 – 10 et 1 qui sont ou seront détruits.** Suivront, semble-t-il, les bâtiments 2 – 3 et 4 coté Aéro Club.

Le C.E. de son côté se sépare du Stade Jean Brivot et l'offre pour 1 € symbolique à la

Municipalité de Bourges, le **Restaurant d'Entreprise et le Foyer** étant aussi dans la ligne de mire.

MBDA, qui est une société privée filiale d'EADS, a une stratégie toute axée pour apporter une rentabilité maximum aux Actionnaires, suppressions d'emplois, délocalisation, pression sur les salaires, moindres investissements sont donc au menu.

C'est dans cette optique que s'engage la nouvelle restructuration des sites MBDA Centre.

En présentant un scénario avec fermeture du SUBDRAY, la Direction Générale était assurée de faire monter l'inquiétude et la colère des salariés mais aussi l'intervention des syndicats.

Aussi, les syndicats rassemblés en intersyndicale ont appelé à plusieurs reprises les salariés à des débrayages.

Le Gouvernement, d'accord sur le fond avec le Patronat MBDA et sa stratégie, les parlementaires UMP du Cher aussi, mais sentant le danger pour leur place, ont demandé à ce que soit mis en sourdine la fermeture du Subdray jusqu'aux échéances électorales de 2007-2008.

La Direction Générale qui avait prévu deux autres scénarios a donc proposé de mettre en œuvre le moins mauvais (en apparence) c'est-à-dire celui qui maintient provisoirement le Subdray.

Ce qui a permis un accord entre les gestionnaires du C.E. (FO, CGC, CFTC) et cette même Direction, cela juste avant les élections professionnelles dans l'Etablissement.

La CGT pour sa part n'acceptant pas cette nouvelle réduction d'au moins 300 emplois et le transfert d'activité de Bourges vers d'autres établissements qui à court terme fragilise et met

en danger les deux sites BA et BS de BOURGES.

Les salariés appelés à élire les Délégués du Personnel et les délégués au Comité d'Etablissement, certains ont cru que le site du Subdray était sauvé, ainsi ont été reconduits, et pour 4 ans, l'entente CGC, FO, CFTC.

Le syndicat CGT qui a cru utile et bénéfique de faire alliance (listes communes à l'élection au C.E.) avec la CFDT et qui durant les mois du conflit s'est trouvé étouffée dans l'intersyndicale, n'a pas été en mesure d'apporter l'éclairage suffisant aux salariés sur cette situation.

De plus FO, CGC, CFTC ont « appâté la clientèle électorale » avec un chèque vacances et un colis juste avant les élections. **Il n'y avait pas d'argent pour le repas collectif de fin d'année des retraités au Restaurant d'Entreprise, là ils en ont trouvé.**

Aux élections, tout en restant la 1^{ère} organisation syndicale, la CGT perd près de 7 % aux élections du C.E. et du fait de liste commune avec la CFDT, remet en selle celle-ci qui n'avait plus d'élus.

L'Etablissement de BOURGES loin d'être revigoré est encore plus en danger et le SUBDRAY se trouve toujours dans le collimateur.

LEGER R.

60^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA SECURITE SOCIALE – RECTIFICATIF

Dans le numéro de novembre de « 60 ANS », le petit journal mensuel édité par la CRAM Centre, à l'attention des retraités et des plus de 60 ans, un article sur le 60^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale a retenu notre attention.

Cet article dans son ensemble justifie et approuve implicitement les mesures visant à culpabiliser les assurés sociaux, à réduire les prestations, qui conduisent à démanteler notre protection sociale, comme l'ont voulu les gouvernements RAFFARIN, DE VILLEPIN et le MEDEF.

Cet article, préfacé par M. BOUILLAGUET, Président de la CRAM Centre, élu avec les voix patronales, retraité de l'AEROSPATIALE, et militant FO bien connu, est un exemple de mensonge par omission.

Il réussit le tour de force de faire croire que la mise en place de la Sécurité Sociale est l'œuvre prédominante

d'un juriste français Pierre LAROQUE qui a effectivement travaillé au plan de réforme, mais uniquement dans le cadre de sa profession.

Cet article oublie simplement de dire que c'est notre camarade Ambroise CROIZAT, secrétaire de la Fédération CGT de la Métallurgie dès 1936, et ministre du travail de 1945 à 1947, qui a véritablement mise en place à partir de son ministère, les grandes réformes sociales de la libération (Sécurité Sociale, allocations familiales, retraites, comités d'entreprise).

**ALORS VERITABLE OUBLI
OU VOLONTE DELIBEREE ?**

Chacun aura compris pourquoi l'auteur de l'article n'attaque ni les patrons, ni le gouvernement actuel.

J.M. TRUCHOT

POUR RIRE

Bonne année aux amis, camarades, ou simple relation de travail, qui étaient plus connus sous un surnom ou un sobriquet.

Leur appellation fait revivre quelques bons ou mauvais souvenirs. Certains sont disparus, d'autres sont toujours vivants.

Nous les connaissions sous des pseudonymes, mais combien d'entre-nous se rappelle leur nom véritable ?

Voici, **POUR RIRE**, une liste incomplète de ces appellations :

Ragoût d'âne, l'Âne rouge, Furoncle, Bras courts, Mono-bras, Maillet à deux queues, l'Avocat, le Mal nommé, Caille de geai, Chiasse de grue,

Staline, l'Homme au timon d'acier, Madame L...ue de velours, la Mangeuse d'homme, Belphégor, Bidasse, Pique boyau, le Yéti, Cul de casse, Madame casse b..e, C.....e de bronze, B..e en bois, P..e d'acier, Pied de plomb, Paupières d'acier, Dort en chiant, Jus d'abeille, Tatave, Popeye, le Corbeau bleu, Chacha, Jim la rouille, Pierre nue tête, Crâne d'œuf, Nez de cochon, Mimosa la pointe, la Braise, le Marquis de Souesmes, Canigou, Amirouche, Zaroubine, Attila, Tête d'ail, le Bœuf, le Puma, Mariano, le Gras, Brin d'amour, Cacouet, petit Cacouet, gros Cacouet, Cacouet de treue, Polyte, Négus (le vrai), Négus (le petit, le synthétique), Zébulon, Pilule, Ben, Jambe d'aloise, Jambe d'acacia, Chourave, le Zoio,, etc, etc....

Et bien d'autres encore...

MUTUELLE - INFO

Le vendredi 9 décembre 2005 de 10 heures à 16 heures s'est tenu dans les locaux de la Mutuelle, au PIPACT, une réunion d'information concernant la CMU (Couverture Maladie Universelle), le crédit d'impôt et la réforme de l'assurance maladie. Cette réunion était ouverte à tous les délégués titulaires et suppléants de la Mutuelle du Cher et était animé par Mr GOUPIL Directeur Adjoint.

LES POINTS PRINCIPAUX DE CETTE JOURNÉE D'INFO

La Couverture Maladie Universelle a été mise en place par le législateur afin de faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis. **Elle est octroyée à partir des revenus et sur demande des intéressés auprès de la CPAM ou de la Mutuelle du Cher.**

Il s'agit d'un « panier de soins minimum » qui s'applique aussi à la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire).

Si l'assuré est pris en charge par la CMU ou la CMU-C, il n'a pas d'avance de fonds à effectuer.

La population de nos retraités ne semble pas heureusement touchée par ce dispositif sauf peut-être quelques veuves, avec de faibles pensions de reversion n'ayant jamais été salariées et qui peuvent vouloir conserver des garanties élevées.

Nombre de bénéficiaires de la CMU en France : 4.754.639.

Situation dans le département du Cher : Le Cher comptait en juin dernier 6.590 bénéficiaires de la CMU-C pour 100.000 habitants contre 6.481 fin décembre 2004 soit 2 % de plus que la moyenne nationale.

L'AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE

Il s'agit d'une **aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire** qui vient sous forme de déduction sur le montant de la cotisation. Cela vise potentiellement deux millions de personnes en France.

La population concernée est celle qui a des revenus situés entre le plafond de la CMU-C et ce plafond majoré de 15 %, variable en fonction de l'âge (imprimé à demander à la Sécurité Sociale et renseignements à la Mutuelle du Cher).

Les personnes âgées qui n'ont que le FNS peuvent être intéressées par cette disposition.

REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE

Le 1^{er} janvier 2006 met en marche de nouvelles mesures contraignantes pour les assurés sociaux.

ATTENTION : C'est une majoration de 10 % du ticket modérateur (reste à payer pour l'assuré) que l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) appliquera, à compter du 1^{er} janvier 2006, en cas de non respect du parcours de soins, c'est-à-dire si vous n'avez pas rempli et fait valider l'imprimé de déclaration de choix du médecin traitant.

SI VOUS NE L'AVEZ PAS FAIT, VOUS SUBIREZ UNE AUGMENTATION DE 2,50 €UROS PAR ACTE, non remboursée par la SECU et **les mutuelles ont interdiction de rembourser cette majoration.**

Cette augmentation ne s'appliquera pas dans certaines situations : éloignement, urgence, protocole de soins, consultation d'un gynécologue, etc....

Les mutuelles ont également obligation dans le cadre du « Contrat responsable » (si elles ne s'inscrivent pas dans ce contrat responsable, elles paient des pénalités importantes – taxe de 7 %) de ne pas rembourser le forfait de 1 €uros sur toute consultation ou acte médical.

Egalement, si vous n'êtes pas dans le parcours de soins coordonnés, vous pouvez subir des tarifs de consultations plus élevés. Par exemple, un spécialiste (Secteur 1) peut ajouter au tarif conventionnel un dépassement autorisé de 7 €uros.

Rappelons également qu'un nouveau forfait est appliqué : Franchise de 18 € (118 F) sur toute intervention médicale effectuée à l'hôpital ou en cabinet (à partir de 91 € soit 600 F). Les actes de biologie et d'imagerie médicale ne sont pas concernés.

Exceptions : femmes enceintes, nouveaux nés hospitalisés, personnes en affection longue durée, accidents du travail, invalides....

Ce forfait, à la charge de l'assuré, est pris en charge selon la garantie par la mutuelle.

LE FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER

Participation de toute personne hospitalisée.
Exceptions : femmes enceintes, nouveaux nés, accidentés du travail...

<u>En 2005</u> : 14 €en hospitalier	10 €en psychiatrie
<u>En 2006</u> : 15 €en hospitalier	11 €en psychiatrie
<u>En 2007</u> : 16 €en hospitalier	12 €en psychiatrie

Cette participation à la charge de l'assuré est prise en charge par la mutuelle, avec une réserve en psychiatrie (jusqu'à 45 jours).

LES AFFECTIONS LONGUE DUREE

Un nouveau protocole sera établi par le médecin traitant en lien avec le médecin Conseil, signé par le patient et présenté à chaque consultation. Ceci pour mieux distinguer les traitements pris en charge à 100 % **des autres**.

MEDICAMENTS A SERVICE MEDICAL RENDU INSUFFISANT

- 156 références de médicaments retirés du remboursement au 1^{er} mars 2006.
- 62 médicaments, classe des veinotoniques (cœur) retirés du remboursement en 2008

Dans l'attente : prise en charge par la Sécu minorée de 35 à 15 % (bien que cela n'existe pas dans la loi).

Leur utilité médicale n'étant pas reconnue, la mutuelle ne complète pas le remboursement des médicaments à 15 %.

ATTENTION : Un taux limité des dépenses d'assurance maladie est fixé chaque année : l'Objectif National des dépenses de Santé.

En cas de dérapage, le Comité d'Alerte préconise :

- **Des mesures de redressement**
- **Une éventuelle modulation du Ticket modérateur (participation de l'assuré) qui peut donc varier d'une année sur l'autre avec déjà un encadrement à partir de 2006 sur des taux de variation.**

LE DOSSIER MEDICAL PERSONNEL (DMP)

Objectifs :

- Favoriser la coordination des soins
- Centraliser l'information médicale
- Eviter le « nomadisme » médical

F le tout généralisé au 1^{er} juillet 2007

Il contiendra les informations sur la santé de l'assuré (allergies, traitements, examens, hospitalisations). Tenu et géré par le médecin traitant, il pourra être consulté et complété par d'autres médecins.

En cas de refus de présentation du DMP, l'assuré sera moins remboursé. Le DMP remplacera à terme le volet santé de la carte vitale.

LA NOUVELLE CARTE VITALE

Objectif : Faciliter les échanges d'information et éviter les fraudes avec une véritable carte d'identité de santé. A partir de fin 2006. Photo d'identité obligatoire.

Arrêts de travail : Contrôle accru des bénéficiaires et prescripteurs d'indemnités journalières ; nouvelles règles de prescription et de suivi administratif ; sanction en cas de non respect des règles, de refus de contrôle, d'arrêts de complaisance pour l'assuré, le médecin.

Contrôle et sanction en cas de fraude, de non respect des règles du code de la Sécurité Sociale pour : l'assuré, le professionnel de santé, l'établissement de santé, l'employeur.

EN CONCLUSION DE CETTE JOURNEE D'INFO

Comme la Mutualité Française, la Mutuelle du Cher soutient la mise en place de la réforme de l'assurance maladie, avec quelques réserves.

C'est là où on peut s'interroger sur le rôle que joue la Mutualité Française dans la défense de la Sécurité Sociale. Exemple sur un détail : au lieu du mot « soutient », on aurait pu dire « appliquera dans le cadre de la législation en vigueur ».

Comment réagit la Mutuelle du Cher à ces dispositions !!! Elle applique de gré ou de force.

Suite à l'envoi des appels de cotisations, vous avez pu constater que le montant n'a pas augmenté à niveau égal de prestations, il a même diminué.

Sur la Mutuelle du Cher, il n'existe plus que des contrats responsables, ce qui fait échapper la Mutuelle à la taxe de 7 %.

Prise en charge du contrat responsable.

Selon les garanties du contrat en cours :

- Ticket modérateur
- Majoration de coordination et dépassement maîtrise
- Dépassement autorisée (déduction faite de la franchise de 7 €)

SAUF

- Dépassement pour exigence
- Dépassement non autorisé
- Majoration non justifiée
- Majoration du ticket modérateur
- Participation forfaitaire de 1 €uro

Rappel sur d'autres dispositions

Les prises en charge selon les contrats :

- la participation forfaitaire de 18 €uros
- le forfait hospitalier journalier de 15 €

Les non prises en charge :

- la participation forfaitaire de 1 €
- les médicaments avec vignettes à 15 %

Mention « Loi Chatel »

Il est possible de dénoncer la reconduction de votre contrat sous réserve d'en informer la Mutuelle dans les 20 jours qui suivent l'envoi de l'appel de cotisation annuel (date de la poste faisant foi).

Assistait également à cette réunion, FEVE de l'Amicale des retraités, et CHAILLOU délégué suppléant (rien à voir avec Jack CHAILLOU).

J.M. TRUCHOT
